



Paris, le 13 mai 2009

Monsieur MONGIN Pierre
Président Directeur Général
LAC A8A
LYBY LYON BERCY

Objet : Alarme sociale

Monsieur le Président Directeur Général,

La situation de crise mondiale que traverse notre pays appelle à des mesures exceptionnelles et significatives qui doivent être prioritairement axées sur l'augmentation des salaires, des pensions, sur le développement de l'emploi, le renforcement, le développement et de la pérennisation des services publics dans notre pays.

Seules des mesures de cette nature sont à même de permettre une véritable relance de l'économie par la consommation des ménages mais aussi redonner confiance à des salariés pour qui avenir rime trop souvent avec incertitude et précarité.

Les agents de notre service public sont conscients que cette crise systémique touche et touchera durablement l'entreprise et son environnement, comme elle touche chacun d'entre eux dans leur famille, leur entourage, dans leur vie, et ce, même si aujourd'hui ses conséquences directes ne sont pas de même nature que ce que vivent les salariés de Continental, Molex, Sony, etc...

Régulièrement, l'entreprise fait preuve « *d'adaptation* » au prétexte d'un environnement qui évolue, la situation que nous vivons, parce qu'elle est d'une nature et d'une ampleur exceptionnelles, doit amener l'entreprise et les pouvoirs publics à des mesures tout aussi exceptionnelles.

Notre organisation syndicale considère que la RATP, entreprise publique nationale et propriété de l'Etat, dans cette période, doit être exemplaire, notamment sur les questions de sa politique salariale, de sa politique sociale et de l'emploi.

Or, force est de constater qu'aucune inflexion à la politique d'entreprise n'est envisagée alors même que le cadre dans lequel elle s'opère fait l'objet de contestations, de remises en causes et de mobilisations massives depuis le début de l'année auxquelles nombre d'agents ont participé.

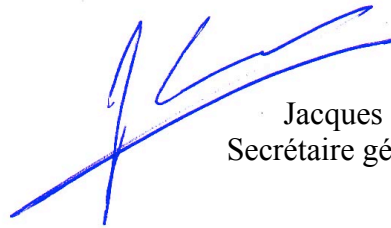
Pour ces raisons, la CGT revendique à la RATP :

- La mise en œuvre d'une politique salariale permettant l'augmentation du pouvoir d'achat de la valeur du point à minima à hauteur de l'inflation ;
- Le développement d'une politique sociale ambitieuse notamment au travers une plus grande participation de l'entreprise à la cotisation mutuelle ;
- Le développement de l'emploi statutaire et l'arrêt des mesures de productivité contre l'emploi ;
- Le développement de notre entreprise nationale de service public et des garanties sur la pérennité de notre statut d'EPIC.

Dans ce cadre et au regard de ces différents éléments, conformément au droit syndical en vigueur dans l'entreprise, nous déposons, par la présente, alarme sociale.

Sûrs que vous mesurez l'attente des agents sur ces questions et l'importance d'y apporter des réponses dans le sens de nos revendications, soyez assuré, Monsieur le Président Directeur Général, de notre considération.

Pour l'Union Syndicale CGT/RATP



Jacques Eliez
Secrétaire général